

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 02 février 2021

L'an deux vingt et un, le deux février à 20 heures le conseil municipal régulièrement

convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire

Présents : Mme BONNEAU Noémie, TAVIOT Léa, Mrs LEONARD Jean Claude, TAVIOT Gabriel, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, BOSVIEUX Jean

Absents excusés : Mrs GEROT Paul, BERTOUX Didier

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Présentation du projet agri voltaïque par la société GLHD :

La présentation est réalisée par les représentants des agriculteurs et la Ste GLHD qui expliquent le projet agri voltaïque sur le territoire de la commune et des communes voisines.

Implanter des panneaux photovoltaïques au sol permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque.

Sur la commune d'ARTHONNAY, plusieurs hectares de terrains privés seraient inclus dans le périmètre de ce projet.

Avant de lancer ce projet, la première étape est l'étude de faisabilité.

Délibération sur ce projet :

Le conseil municipal à l'unanimité des présents (excepté les personnes concernées par ce projet) donne un avis favorable et son soutien pour la poursuite de ce projet sur son territoire.

Délibération relatif au devis de bornage du « Chemin de Buché » :

Comme convenu lors du précédent conseil du 26 novembre, un devis a été demandé au géomètre ; le montant de celui-ci s'élève à 584 € ttc. Le conseil acceptera ce devis après le retour signé pour accord de chaque participant:

Divers :

Eglise : La DRAC vient de nous envoyer le cahier des charges comme convenu lors de la réunion sur site

Étang : Il est proposé de faire une offre pour acquérir la parcelle située à côté de l'étang à l'indivision PRIGNOT, propriétaire de cette parcelle.

Le Maire

J Rousseau